

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Pouvoir : 00
Absent : 00

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 17 heures 45 minutes
Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. LATAPY
Christopher, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, M. Francis DARTEYRE, Mme Christel VIDEAU, Mme Frédérique MONIER, Mme Laurence CLEMENT-SALON, Mme Céline JACCKEL, M. Guillaume ROBLES, M. Mickaël GALISSAIRE

Secrétaire de séance : Mme Julie BOUTOULLE

OBJET : D2026-012 Désignation du délégué au SDEEG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Loubert a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétence « Eclairage Public » et « Gaz » tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu, l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de Sud Gironde du SDEEG

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

- M. Christopher LATAPY, *délégué au SDEEG* ;
- M. Francis DARTEYRE,
- M. M. Romain OPILLARD, *représentants de la commune à la Commission Locale de l'Énergie du Sud-Gironde du SDEEG.*

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

*Adopté à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 20 mars 2026.

Le Maire,

M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance
Mme Julie BOUTOULLE

Le Maire :

